

Directeur de la publication

Pascal Charvet

Rédacteur en chef

Noël Margerit

Responsable de publication

Jacqueline Rivier-May

Rédaction : Florence Pesselon**Photos :** Rémy Michelin, ANENA

2e édition, Mars 2009



Maître-chien d'avalanches

Nullement profession à part entière, cette spécialité est exercée par les professionnels du secours en montagne ou des services des pistes des stations de ski.

L'activité de maître chien d'avalanches n'est pas une profession à part entière, mais une spécialité exercée par des professionnels de la montagne résidant et travaillant en secteur montagne, pour être à proximité des lieux où ils pourraient intervenir, tels les sauveteurs secouristes des CRS (Compagnies Républicaines de Sécurité) et du PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne), les sapeurs-pompiers, les pisteurs-secouristes, les personnels des remontées mécaniques ou des communes de montagne, les gardiens de refuge (particulièrement dans le département des Alpes-maritimes), beaucoup plus rarement les moniteurs de ski, des départements alpins et pyrénéens essentiellement.

Toutes les équipes cynophiles qualifiées et opérationnelles des différents corps d'Etat et des collectivités territoriales (PGHM, CRS, sapeurs-pompiers) ou des stations (principalement pisteurs-secouristes, leur activité se prêtant le mieux au cumul des deux activités) appartiennent au plan de secours en montagne départemental.

Dotés des matériels et techniques suffisants pour mener à bien une telle mission, les services publics assurent le pilotage des opérations de secours selon les départements en alternance (PGHM/CRS en Isère, Savoie, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales et Haute-Garonne – PGHM/SDIS* en Pyrénées-Atlantiques), de façon mixte (PGHM/SDIS sur le secteur annecien en Haute-Savoie), ou de façon exclusive (PGHM à Chamonix, dans les Alpes-de-Haute-Provence et l'Ariège).

Selon les besoins en secours mais aussi le contexte local, les équipes cynophiles des stations tiennent un rôle plus ou moins important dans le tour de permanence départemental ; généralement, elles interviennent en première intention sur les domaines skiables de leur station respective et plus ou moins en renfort de celles du service public en secteur montagne ou haute montagne.

*SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le plan de secours en montagne départemental relève de la compétence du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile*. Il incombe à ce service d'établir annuellement la liste des équipes cynophiles de permanence, d'organiser les séances d'entraînement avec leur calendrier et d'effectuer la validation de leur carte opérationnelle.

* Chargé d'assister le préfet du département, celui-ci a plus généralement pour missions l'étude, la préparation et l'organisation de toutes les mesures (à caractère non militaire) de prévention et de secours nécessaires à la sécurité des personnes et des biens.

180 équipes cynophiles spécialisées dans la recherche en avalanches

La majorité sont basées dans les Alpes, une trentaine dans les Pyrénées, 6 dans le Massif Central, une dans les Vosges.

La police dispose d'environ 16 équipes spécialisées – Chamonix (1), Albertville (2) Grenoble (3), Briançon (2), Nice (2), Perpignan (2) et Lannemezan (4) - contre 23 pour la gendarmerie sur plusieurs centaines d'équipes cynophiles au total dans chacun des deux ministères.

Chez les sapeurs-pompiers, on compte environ une quinzaine d'équipes spécialisées.

A titre de comparaison, le nombre d'équipes cynophiles opérationnelles en Savoie est de 54 (2 chez les CRS, 3 au PGHM, 49 brevetés de la Sécurité Civile) ; une station savoyarde de l'importance des Arcs compte 7/8 équipes à elle seule. En Isère ce nombre tombe à 17 avec la répartition suivante: CRS Alpes (3), PGHM (2), SDIS 38 (2), Chamrousse (1) Deux -Alpes (2), Sept-Laux (1), Alpe d'Huez (4), Alpe du Grand Serre (1) et Col du Rousset (1).

Entraînement et recyclage

Portant un insigne officiel, les professionnels brevetés de la Sécurité Civile (sapeurs-pompiers et professionnels des stations, notamment pisteurs-secouristes) sont tenus chaque hiver de participer avec leur chien au minimum à 5 séances d'entraînement et de recyclage pour faire toujours partie des équipes reconnues opérationnelles. Maître et chien sont indissociables dans cette reconnaissance. « Dans le département (de l'Isère), les secouristes de la CRS des Alpes et du PGHM 38 participent à ces séances pour une bonne connaissance mutuelle et une bonne entente entre les équipes » indique Pascal Marteau, maître chien à la CRS des Alpes, et mis à disposition ponctuellement à l'ANENA en tant que moniteur maître chien (Association Nationale d'Etude sur la Neige et les Avalanches). Chez les CRS comme au PGHM, tous les professionnels sont avant tout des sauveteurs secouristes en montagne expérimentés qui acquièrent ensuite une compétence de maître-chien puis la spécialisation «avalanches».

Généralement propriétaires de leur chien, ils prodiguent quotidiennement tous les soins nécessaires à son bien-être (nourriture, toilette, entretien de sa niche, premiers soins etc.). (frais pris en charge par la station sous différentes formes). Chez les CRS ou au PGHM, le chien est considéré fonctionnaire de police ou de la gendarmerie.

Une très bonne connaissance du milieu montagnard et du chien

Le maître chien d'avalanches dispose d'une très bonne connaissance du milieu montagnard et du chien. La communication, la relation de confiance et de travail qu'il va établir avec l'animal est fondamentale et la capacité à interpréter ses comportements peut être déterminante.

« Il faut savoir «lire» son chien comme dans un livre » remarque Pascal. « Lors d'un secours, le contenu du sac d'un skieur s'était retrouvé complètement éparpillé sur l'avalanche ; à un endroit précis, mon chien a d'abord sorti de la neige une pomme, ce qui me semblait être une erreur, mais continuait à gratter ; j'ai suivi finalement l'intuition de mon chien : la victime, malheureusement tuée sur le coup, y était effectivement ensevelie ».

Très bon skieur et doté d'une excellente forme physique, il maîtrise de plus les techniques de dressage du chien et de travail en quête (recherche de personnes dans une zone délimitée en secteur enneigé et non enneigé).

Une totale disponibilité

« L'activité de maître-chien exige une disponibilité continue : quand je suis de permanence à l'Alpe d'Huez, je suis en contact radio permanent avec les secours pour être mobilisable immédiatement ; avant l'ouverture de la station, j'entraîne mon chien sur le plan physique et technique, en faisant du dénivelé que j'effectue à skis, ou en lui faisant répéter quelques exercices.

Il faut aussi savoir ménager l'animal à la descente en prenant les télésièges ou en le portant sur ses épaules.

Dans cette activité, nous passons la plupart de notre temps à nous entraîner et à nous perfectionner dans l'exercice de cette compétence qu'à la mettre en oeuvre en situation réelle, et fort heureusement, car on ne souhaite de malheur à personne... » rappelle Pascal.

« L'été - des avalanches peuvent survenir également en cette saison - les équipes cynophiles de la CRS des Alpes (Grenoble, Albertville ou Briançon) assurent une permanence aussi bien en haute montagne notamment à La Bélarde, que dans le reste du département (et en milieu urbain si nécessaire, principalement pour du travail de pistage) » précise-t-il.



Des moniteurs maîtres-chiens pour la sélection, la formation et l'entraînement des équipes

Placés sous l'autorité des préfets de leur département, les équipes de moniteurs maîtres-chiens veillent de leur côté au maintien du caractère opérationnel des équipes cynophiles de leur secteur, s'engagent à encadrer les stages de formation, à assurer les pré-sélections, les entraînements et recyclages des équipes. « Dans l'équipe de moniteurs maîtres-chiens de l'Isère, on compte aussi une infirmière qui travaille à l'hôpital Nord », précise Pascal Marteau. « Ces origines professionnelles diverses comme les échanges effectués avec les corps des zones ou pays frontaliers (Suisse, Val d'Aoste, Sapeurs-Pompiers d'Andorre...), les liens tissés avec d'autres corps de métiers - maîtres-chiens d'handicapés ou d'aveugles - contribuent à l'enrichissement et à l'intérêt du métier ».

FORMATION : le brevet national de maître-chien d'avalanche

Diplôme de la Direction de la Défense et de la Sécurité civile du ministère de l'intérieur, le brevet national de maître-chien d'avalanche (BNMCA) sanctionne la capacité opérationnelle de l'équipe cynophile : maître chien et chien, à rechercher les personnes victimes d'avalanches.

Ce diplôme est obligatoire chez les sapeurs-pompiers et chez les professionnels des stations.

Située à Grenoble, l'ANENA (Association Nationale d'Etude sur la Neige et les Avalanches) est le seul organisme agréé en France à assurer la préparation à l'examen au BNMCA, les sessions obligatoires de perfectionnement et de recyclage. L'équipe de formateurs intervenant à l'ANENA est composée de plusieurs moniteurs maîtres-chiens d'origine professionnelle ou de corps divers (CRS, PGHM, sapeurs pompiers, pisteurs secouristes...).

Conditions d'accès au stage de formation

Le maître doit être majeur, reconnu médicalement apte à la pratique de la montagne, titulaire d'un diplôme de premiers secours, s'engager à assurer le tour de permanence mis en place dans le département de résidence (ou être en liaison avec une station de sports d'hiver) et à répondre à chaque appel. Le chien doit également remplir des conditions d'âge (1 an à 4 ans maximum), de dressage, de santé et de vaccinations.

Outre l'avis favorable d'un vétérinaire et d'un médecin, les équipes cynophiles doivent également obtenir celui de leur employeur, du préfet de leur département et d'un moniteur maître chien d'avalanches de l'ANENA. Ce dernier évalue les aptitudes de l'équipe homme-chien à travailler dans des conditions difficiles lors de 5 séances de pré-sélection, qui ont également pour objectif de les sensibiliser aux techniques éducatives.

La formation

D'une durée de 120 h, le stage de formation est obligatoire pour se présenter à l'examen. Il se déroule en station d'hiver sur une quinzaine de jours généralement en décembre aux Deux Alpes. Les candidats doivent réussir d'abord une épreuve de ski de randonnée chronométrée (650 m de dénivelé hors pistes avec quelques passages difficiles à réaliser en moins d'une heure).

Après réussite, ils suivent une session de 2 jours sur la relation maître - animal et des cours théoriques (nivologie, organisation des secours, psychologie et diététique canine, appareils de recherche...) en alternance avec des exercices de recherche sur le terrain.

Le diplôme est délivré en contrôle continu aux équipes cynophiles dont la capacité opérationnelle a été jugée suffisante et aux stagiaires ayant subi avec succès les interrogations orales sur le programme du stage.

Un insigne officiel et une carte opérationnelle, soumise chaque année à validation, sont remis à chacune des équipes brevetées à l'issue du stage de formation. Ils leur sont retirés en cas d'évaluation négative ou de dissociation de l'équipe. Une nouvelle session de formation sera nécessaire pour poursuivre l'activité.

Chaque année, une vingtaine d'équipes sont formées à l'ANENA.

Coût de la formation en 2008-2009 (hors hébergement et restauration) : 1800 euros. Les frais peuvent être pris en charge avec son accord par l'employeur (directeur de station, SDIS) ou dans le cadre de la formation continue.

Ouverte selon les besoins, la fonction de moniteur maître-chien est accessible après une formation de deux ans aux maîtres-chiens d'avalanches reconnus opérationnels durant au moins 2 hivers au cours des 4 dernières années précédant leur candidature, après avis favorable du collègue des moniteurs et de ceux du département, de leur employeur et du préfet du département d'utilisation.



La formation dans la police et la gendarmerie

Délivrés après une formation d'une durée comparable, les diplômes de la police et de la gendarmerie sont admis en équivalence avec les BNMCA et brevet de moniteur maître-chien de la Direction de la Défense et de la Sécurité civile du ministère de l'intérieur :

- **chez les CRS**, les brevets de maître chien et de moniteur maître-chien des compagnies républicaines de sécurité ne sont accessibles qu'après la formation de sauveteur en montagne des CRS reconnue de niveau III et inscrite au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ;

- **dans la gendarmerie**, les diplômes de maître de chien de la gendarmerie option chiens d'avalanches (niveau IV), et de moniteur cynophile de recherches en avalanches sont inscrits en tant que tels au RNCP.

Accès à la formation

Chez les **CRS**, les gardiens de la paix doivent d'abord accéder à la formation de sauveteur en montagne au CNEAS (Centre National d'Entraînement à l'Alpinisme et au Ski) à Chamonix (Haute Savoie). Une fois diplômés et quelques années de pratique, ils vont suivre la formation de conducteur cynophile de recherche de personnes disparues au CNFUC (Centre National de Formation des Unités Cynophiles) de la Police Nationale à Cannes-Ecluses (Seine-et-Marne) où ils récupèrent un chien. D'une durée de 3 mois, cette formation comprend une première période de socialisation entre le maître et l'animal, puis l'apprentissage et l'entraînement à des exercices de plus en plus complexes de recherche (formation de pistage).

Ensuite, ils repartent au CNEAS pour acquérir la spécialisation dans la recherche en avalanches (3 semaines de formation, avec stage obligatoire de recyclage d'une semaine chaque année en janvier).

Dans la **gendarmerie**, les sous-officiers de la gendarmerie de carrière, après deux ans de service minimum dans une unité traditionnelle, suivent un parcours de formation comparable au sein du CNISAG (Centre National d'Instruction de Ski et d'Alpinisme de la Gendarmerie nationale) de Chamonix (Haute Savoie) et du CNICG (Centre National d'Instruction du Chien de la Gendarmerie) à Gramat (Lot). Ils doivent par ailleurs être reconnus médicalement aptes et être âgés de moins de 35 ans au 1er janvier de l'année de leur demande.

Pour la formation spécifique de maître-chien, ils suivent après réussite à des épreuves de sélection physiques une formation de 7 semaines menant au certificat technique de conducteur de chien puis une formation complémentaire de 2 à 3 semaines dans l'option recherches en avalanches.

Un sous-officier peut rester toute sa carrière maître de chien dans la gendarmerie, à condition de réussir tous les 2 ans un stage de recyclage. En cas d'échec, il sera affecté dans un autre poste.

A noter que :

- des équipes de gendarmes adjoints suppléants sont également formées afin d'assister les équipes de sous-officiers dans ses missions d'entretien et d'entraînement du chien.
- la gendarmerie dispose hors PGHM de 2 dresseurs instructeurs cynophiles résidant dans le Lot spécialisés dans la recherche en avalanches.

La formation chez les sapeurs-pompiers

Fonctionnaires territoriaux, les sapeurs-pompiers professionnels préparent le BNMCA. Ils bénéficient également d'une préparation préalable dans la «recherche de quête» et de maître-chien de recherche et de sauvetage en décombres.

Pour en savoir plus

Pour obtenir des renseignements complémentaires, adressez-vous :

- à l'association locale relevant de la fédération nationale des maîtres-chiens d'avalanches qui peut exister dans votre département ;
- aux permanences régulières tenues dans les forums locaux par les différents corps de métiers (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie etc.).

Sites internet (métiers et concours)

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/defense_et_securite_civiles/sapeurs-pompiers
www.recrutement.gendarmerie.defense.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr rubrique A votre service «Métiers et concours»

Remerciements à Pascal Marteau, maître chien à la CRS des Alpes - moniteur maître chien à l'ANENA.

Fiche en ligne sur www.onisep.fr/grenoble

Publications Onisep

En consultation dans votre CIO (Centre d'Information et d'Orientation)
En vente sur le site www.onisep.fr/librairie

«**Métiers de la sécurité**»
Voie Pro, 2006, 7,50 €



«**Montagne**»
Parcours, 2006, 12 €

